

Arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 25 juillet 2025 portant nomination des membres de la Commission des Patrimoines culturels

Extrait

A.M. 10-02-2026

M.B. 02-03-2026

Par arrêté ministériel daté du 10 février 2026, la Ministre de la Culture a décidé ce qui suit :

L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 25 juillet 2025 portant nomination des membres de la Commission des Patrimoines culturels est remplacé par ce qui suit :

« Sont nommés membres de la Commission des Patrimoines culturels pour une durée de cinq ans à compter du 05 août 2025 :

	Effectifs	Suppléants
1° experts en musées et autres institutions muséales, dont au moins un d'entre eux étant respectivement compétent en :		
a) beaux-arts et arts appliqués	Carmen GENTEN	Bernadette BONNIER
b) histoire et archéologie	Jean-Louis POSTULA	Dorian VANHULLE
c) sciences, techniques et sciences naturelles	Florence PELTIER	Céline MOUREAU
d) musées spécialisés ou régionaux	Laurent DUBUISSON	Guérand GAUTIER
e) muséologie	Aurore CARLIER	Chloé PIRSON
f) médiation pédagogique	Julien FOUCART	Christophe VEYS
g) autres (6)	Alice HERMAN Sophie SIMON Véronique VAN CUTSEM Elisa de JACQUIER Caroline HENRY Christophe REMY	Audrey LASSERE Charlotte DOYEN Anne COLLA Clémence MATHIEU Monia BARMAKI Giuseppe DI STAZIO
2° experts en archives privées dont :		
a) huit experts en archivistique contemporaine, en particulier deux professionnels exerçant la fonction de responsable ou de coordinateur d'un centre d'archives privées	Laurence BOUDART David VERGAUWEN Camille VANBERSY Mia AE ETIENNE Szymon ZAREBA Eric GEERKENS Joffrey LIENART François WELTER	Monique MAILLARD / Léa LENTZEN Valentine BIERNAUX / / / /

b) deux experts en sciences de l'information et de la documentation, et plus particulièrement en TIC	Jean-Louis BLANCHART /	/ /
3° experts en ethnologie et patrimoine culturel immatériel :		
	Corentin ROUSMAN Thierry DELPLANCQ Pierre-Jean VANDERSMISSEN Robin LEGGE Françoise LEMPEREUR Marcela JARAMILLO Cecilia RAZIANO Véronique VAN de VOORDE Cécile QUOILIN	/ / / / / / Isabelle DALIMIER / Cécile CARLIER
4° experts en protection du patrimoine culturel mobilier dont :		
a) cinq experts en patrimoine dont au moins un d'entre eux étant respectivement compétent en : i) patrimoine culturel pré- et protohistorique ou antique ii) patrimoine artistique ou historique du Moyen-Age et des Temps modernes iii) patrimoine artistique ou historique des XIXème et XXème siècles iv) patrimoine scientifique ou technique v) patrimoine ethnologique	Evelyne GILLET Laurent VERSLYPE Valérie MONTENS Anne STELMES Benoit GOFFIN	Florine BLIN Dominique VANWIJNBERGHE Fanny MOENS Sophie BALACE /
b) deux experts en conservation-restauration	Emmanuelle MERCIER Corinne VAN HAUWERMEIREN	Virginie GRIGNET Emmanuelle JOB
c) deux experts titulaires d'un doctorat, d'une licence ou d'un master en droit	Marie-Sophie de CLIPPELE /	/ /
5° experts disposant d'une expertise dans un des domaines suivants :		
a) les centres culturels	/	/
b) les CEC	Barbara COECKELBERGHS	Marie-Eve TRIES

c) les arts de la scène	Thibaut CEUTERICK	/
d) les arts plastiques	Laura FANTI	/
e) le droit	/	/
f) les langues régionales endogènes	/	/
g) la langue française	Christine PETIT	/

».

L'arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.